

Standard Général
02 43 83 48 10

DIRECTION GÉNÉRALE
94, rue de Beaugé
La Futaie
CS 72119
72021 Le Mans Cedex 2
direction@saferpaysdelaloire.fr
www.saferpaysdelaloire.fr

S.A. au capital de 1 418 032 €
RCS Le Mans B 576 350 169
SIRET 576 350 169 00016
APE 4299 Z
N° TVA Intracommunautaire
FR 08 576 350 169 00016

74753581/43788/0062/C6 1/3
D. 1107955894971650843

Mairie de SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Objet : Demande d'affichage en mairie

LE MANS, le 12 octobre 2023

Madame Le Maire, Monsieur le Maire,

En application des articles R 142-4¹ et R 143-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime concernant la publication des décisions d'attribution, suite à l'exercice de notre droit de préemption, nous vous adressons en double exemplaire un avis que nous vous demandons de bien vouloir afficher dès réception pendant la durée légale de 15 jours.

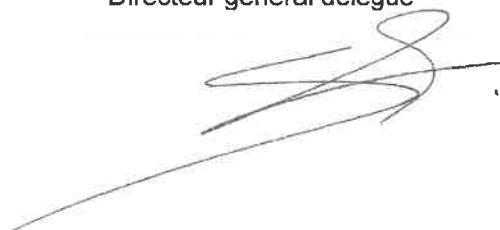
Les dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime spécifient également que la certification et l'accomplissement de cette formalité est effectuée par le Maire. En conséquence, nous vous remercions de nous renvoyer un des exemplaires revêtu de votre visa après l'avoir complété, à **l'expiration** du délai de 15 jours, à l'adresse suivante :

SAFER Pays de la Loire 94, rue de Beaugé La Futaie CS 72119 72021 LE MANS Cedex 2
OU à fabienne.cornevin@saferpaysdelaloire.fr

ceci valant certificat d'affichage.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Rémy SILVE
Directeur général délégué



SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Loire-Atlantique
Rue Pierre-Adolphe Bobierre
La Géraudière
44939 Nantes Cedex 9
safer44@saferpaysdelaloire.fr

Maine-et-Loire
14, avenue Joxé
CS 80646
49006 Angers Cedex 01
safer49@saferpaysdelaloire.fr

Mayenne
Parc Cérès - Bâtiment U19
21 rue Ferdinand Buisson
53810 CHANGÉ
safer53@saferpaysdelaloire.fr

Sarthe
94, rue de Beaugé
La Futaie
CS 72119
72021 Le Mans Cedex 2
safer72@saferpaysdelaloire.fr

Vendée
21, boulevard Réaumur
85013 La Roche-sur-Yon Cedex
safer85@saferpaysdelaloire.fr

P.J. : Avis en double exemplaire, original pour affichage pendant 15 jours, double à nous retourner avec votre visa

¹ Article R142-4 Modifié par Décret n°2018-77 du 7 février 2018 - art. 1

Lorsque la société d'aménagement foncier et d'établissement rural a attribué un bien acquis à l'amiable, elle est tenue de faire procéder, au plus tard dans le mois suivant la signature de l'acte authentique, à l'affichage, pendant un délai de quinze jours, à la mairie de la commune de la situation de ce bien, d'un avis comportant la désignation sommaire du bien avec notamment la superficie totale, le nom de la commune, celui du lieudit ou la référence cadastrale, le nom et la qualité du cessionnaire ainsi que les conditions financières de l'opération. [...] L'affichage en mairie fait courir le délai de recours prévu à l'article L. 143-14. L'accomplissement de ces formalités est certifié par le maire qui adresse à cette fin un certificat d'affichage à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

Standard Général
02 43 83 48 10

DIRECTION GÉNÉRALE
94, rue de Beaugé
La Futaie
CS 72119
72021 Le Mans Cedex 2
direction@saferpaysdelaloire.fr
www.saferpaysdelaloire.fr

S.A. au capital de 1 418 032 €
RCS Le Mans B 576 350 169
SIRET 576 350 169 00016
APE 4299 Z
N° TVA Intracommunautaire
FR 08 576 350 169 00016

La SAFER Pays de la Loire porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 44 22 9155 03

Monsieur **Flavien FOUCHER**, 7 rue des Côteaux 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU,
pour un prix de **25 300,00 € (**)**
Qualité : (salarié maraîcher)

Commune de SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES(44) - Surface sur la commune : 1 ha
53 a 80 ca

YI- 5- 6- 13 YK- 205- 206
pour une superficie totale rétrocédée de **1 ha 53 a 80 ca**

Motif de l'attribution : Attribution au profit d'un propriétaire bailleur, M Flavien FOUCHER, actuellement salarié de la SCEA BOUYER pour location par bail rural au profit de cette SCEA, spécialisée en maraîchage. Cette attribution est réalisée en perspective de préparer l'installation de M Flavien FOUCHER au sein de cette structure.

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'enjeu 1.6 du PPAS : Sécuriser l'assise foncière des exploitations et améliorer leur résilience face au changement climatique.

(**) Montant éventuellement soumis à TVA.

Toute précision complémentaire peut être donnée sur demande à l'adresse du siège social de la Safer.

SAFER Pays de la Loire 94, rue de Beaugé La Futaie CS 72119 72021 LE MANS Cedex 2

Pour la SAFER
Au Mans , le 12 octobre 2023
Rémy SILVE
Directeur général délégué



SERVICES DÉPARTEMENTAUX
Loire-Atlantique
Rue Pierre-Adolphe Bobierre
La Géraudière
44939 Nantes Cedex 9
safer44@saferpaysdelaloire.fr

Maine-et-Loire
14, avenue Joxé
CS 80646
49006 Angers Cedex 01
safer49@saferpaysdelaloire.fr

Mayenne
Parc Cérès – Bâtiment U19
21 rue Ferdinand Buisson
53810 CHANGÉ
safer53@saferpaysdelaloire.fr

Sarthe
94, rue de Beaugé
La Futaie
CS 72119
72021 Le Mans Cedex 2
safer72@saferpaysdelaloire.fr

Vendée
21, boulevard Réaumur
85013 La Roche-sur-Yon Cedex
safer85@saferpaysdelaloire.fr

A SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES, le

Cachet et Visa de la Mairie

Valant certificat d'affichage

pendant le délai réglementaire de 15 jours; conformément à l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime (du _____ au _____).